



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES **DÉLIBÉRATIONS** du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 21 décembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 15 décembre 2017

Publié le 22 décembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 10

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Guillaume RUET
M. Thierry FALCONNET	M. Denis HAMEAU	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	Mme Stéphanie MODDE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Patrick MOREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. François HELIE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Gilbert MENUT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER
M. Charles ROZOY	M. Jean ESMONIN	Mme Anne-Sophie GIRARDEAU.
M. Jean-Yves PIAN	Mme Sandrine RICHARD	
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Claudine DAL MOLIN	

### *Membres absents :*

M. Dominique GRIMPRET	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Christophe BERTHIER
M. Didier MARTIN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Édouard CAVIN	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
Mme Lydie CHAMPION	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD
	M. Adrien GUENE pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Télétransmission des documents budgétaires - Avenant n°1 à la convention du 12 juillet 2010 relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Lors de sa séance du 24 juin 2010, Dijon Métropole, alors communauté d'agglomération, avait décidé le principe de la télétransmission à la Préfecture des actes administratifs de la Communauté soumis au contrôle de légalité.

Dans ce cadre, une convention a été signée le 12 juillet 2010 pour la télétransmission des pièces relatives aux marchés publics ainsi qu'aux arrêtés.

Il est proposé d'autoriser la signature d'un avenant n°1 à la convention du 12 juillet 2010 pour tenir compte de l'article D 1612-15-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose, en particulier, aux métropoles de transmettre au représentant de l'Etat leurs documents budgétaires par voie électronique.

Cette obligation de transmettre par voie électronique s'applique au budget primitif, au budget supplémentaire, aux décisions modificatives ainsi qu'au compte administratif .

Le budget primitif 2018 sera le premier document budgétaire concerné par la télétransmission au contrôle de légalité.

**LE CONSEIL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE :**

- **d'autoriser** la signature de l'avenant n°1 à la convention du 12 juillet 2010 relatif à la transmission au représentant de l'Etat des documents budgétaires par voie électronique,
- **d'autoriser** la signature de toute autre acte qui serait nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

SCRUTIN : POUR : 74

CONTRE : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0